

Baisse du nombre d'euthanasies aux Pays-Bas : des médecins "de plus en plus méfiants"

Article rédigé par *genethique.org*, le 18 octobre 2018

Source [*genethique.org*] Le nombre d'euthanasies est en baisse aux Pays-Bas, et c'est la première fois depuis la légalisation de l'euthanasie en 2002. 4600 euthanasies ont été déclarées depuis janvier 2018, soit 9 % de moins que l'année dernière à la même période. Jacob Kohnstamm, le président du comité régional de suivi de l'euthanasie est surpris : « *compte tenu du vieillissement de la population, on pouvait s'attendre à une augmentation* ».

L'épidémie de grippe de l'hiver dernier pourrait avoir évité des euthanasies en provoquant des décès naturels. Les médecins de famille démentent cette explication, rappelant que la grippe est surtout dangereuse pour les personnes âgées quand l'euthanasie est majoritairement demandée par les patients souffrant de cancer. Dick Bosscher, porte-parole de la *Voluntary Euthanasia Society* explique que c'est surtout l'ouverture de cinq enquêtes criminelles sur des cas d'euthanasies douteuses qui a freiné les praticiens : « *Nos membres nous disent que les médecins deviennent de plus en plus méfiants* ».

Pour pouvoir demander légalement l'euthanasie aux Pays-Bas, le patient doit faire preuve d'une douleur insupportable et deux médecins doivent être sûrs que le patient pose bien son choix en connaissance de cause.

Retrouvez plus d'informations sur le sujet sur :

<http://www.genethique.org/fr/baisse-du-nombre-deuthanasies-aux-pays-bas-des-medecins-de-plus-en-plus-mef>